

nombre d'électeurs vont perdre leurs droits politiques. L'honorable député de Queens dit que ce bill va lui enlever 500 votes. Il peut avoir raison; mais dans mon comté le nombre de ces électeurs ne sera pas si élevé. Je ne crois pas que le bill augmente beaucoup le nombre des votes parmi les pêcheurs. Il rayera des listes électorales ceux qui ont une valeur de \$400 en navires, et il y en a peu qui ont des biens personnels valant \$100 qui n'en aient pas jusqu'à concurrence de \$150. Le bill ne changera pas le nombre des votes parmi les pêcheurs. Je suis opposé à ce projet de loi d'après tous les principes. Je suis opposé à l'article donnant le droit de suffrage aux sauvages, et je suis opposé aussi à l'article relatif aux réviseurs. Je ne crois pas que les habitants de mon comté ou ceux de n'importe quel comté du Nouveau-Brunswick, où le peuple a bataillé pour avoir des institutions municipales, demandent que des hommes irresponsables aillent se charger de leurs affaires et choisir les électeurs. Si ces réviseurs manquaient à leur devoir, à qui seraient-ils responsables? Aux électeurs de Charlotte? Pas du tout. Aux électeurs de la province du Nouveau-Brunswick? Pas du tout. Ce parlement même ne pourra remédier aux maux qui pourront surgir que si les deux Chambres sont d'accord; ces hommes seront en quelque sorte innamovibles.

Nous sommes en présence d'une mesure rétrograde. Nous avons combattu pour avoir des fonctionnaires responsables, mais voici que, maintenant, la Confédération cherche à nous imposer des hommes irresponsables que nous ne pourrions aucunement atteindre. Nous avons eu assez de ces employés irresponsables au Nouveau-Brunswick, imposés par les pactes de famille ou autrement. Si les députés de la province du Nouveau-Brunswick veulent appuyer cette mesure, leur devoir est d'abord de se convaincre que leur province en a besoin; s'ils arrivent à se convaincre de cela ils pourront voter en faveur du projet. Quant à moi, je ne veux pas de cette mesure et je ne crois pas que le peuple en veuille; c'est pourquoi je me crois justifiable de la combattre.

M. BURNS: Il est très amusant d'entendre des députés dire que l'on a essayé d'imposer ce bill à la Chambre. Il me semble que nous l'avons discuté; j'entends dire que la Chambre, comme corps, a discuté cette mesure au long. Depuis le 21 avril la Chambre a toujours été en comité pour examiner ce projet, qui a été plus que débattu. Ceux des députés de la droite qui ont suivi le débat ont remarqué que leurs collègues de l'opposition n'ont pas fait d'effort sérieux pour discuter la mesure, mais qu'ils ont cherché à en empêcher complètement la passation. S'ils avaient désiré une mesure de ce genre, s'ils se souciaient de ce que je considère les plus chers intérêts du pays, ils auraient réservé tous leurs discours, toute l'éloquence qu'ils ont gaspillé jusqu'au moment où nous serions entrés dans ce que nous pourrions appeler les détails du bill. Mais, M. le Président, ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Ils se sont lancés dans une politique d'obstruction, oui, je crois qu'on peut le dire en toute vérité—une politique déclarée d'obstruction. Cela a été prouvé clairement par le fait que ces messieurs nous ont parlé d'heure en heure, de jour en jour, et de nuit en nuit, de choses qui ne se rapportaient pas du tout au bill. Mais je ne me lève pas pour faire une argumentation générale au sujet des dispositions du bill. La Chambre a accepté par un vote solennel le principe du bill, et nous voilà à en discuter les détails et les dispositions en comité. Je me lève pour répondre aux observations faites par les députés de ma propre province et pour critiquer la résolution proposée par l'honorable député de Saint-Jean. Je me lève pour contredire les assertions qu'il a émises ainsi que celles de l'honorable député de Queens et de l'honorable député de Charlotte. Je me lève pour déclarer que, dans mon opinion, l'effet de ce bill ne sera pas de restreindre le droit de suffrage au Nouveau-Brunswick, mais de l'étendre considérablement, et c'est pour cela que je veux appuyer la mesure. L'hono-

nable député de Saint-Jean a dit qu'un grand nombre d'électeurs vont perdre leurs droits politiques. Il a signalé particulièrement les propriétaires de navires et de bateaux en bois employés sur la rivière Saint-Jean, et d'autres propriétaires de biens personnels. Dans mon opinion—et j'ai soigneusement étudié toute la question—ces gens ne perdront pas le droit de suffrage. D'après les dispositions de la loi, toute personne qui gagne \$400 par année, dans n'importe quel métier ou à n'importe quel travail, aura droit de voter.

Quelques DÉPUTÉS: Non, non.

M. BURNS: Je dis, M. le Président, que c'est là mon interprétation du bill, et je crois que mon interprétation s'accorde avec celle de tous les députés de la gauche qui appuient le projet.

M. MILLS: En supposant même que la personne ne fasse aucun profit.

M. BURNS: Il n'est pas nécessaire qu'elle fasse un profit; il suffit qu'elle gagne cette somme pour pouvoir voter. Si ces messieurs avaient attendu que nous soyons arrivés à l'article qui a rapport à cette question pour la discuter, ils auraient pu se faire éclairer; mais ils ne l'ont pas voulu. Ils ont préféré entraver la marche du bill, et je crois que c'est parce qu'ils redoutent l'extension du droit de suffrage. La meilleure preuve que je puisse donner, en tant qu'il s'agit du Nouveau-Brunswick, c'est que l'honorable député de Charlotte (M. Gillmor) sait qu'il y a beaucoup de pêcheurs dans son comté qui pourront voter en vertu de la nouvelle loi. A-t-il peur des votes des pêcheurs à sa prochaine élection?

M. GILLMOR: J'ai eu deux pêcheurs sur trois partout, et je pense que je les aurai encore si je le veux.

M. BURNS: Si l'honorable député a eu tant de pêcheurs il devrait tenir compte de la confiance qu'ils ont reposée en lui en ne combattant pas une mesure qui donnera le droit de suffrage à un grand nombre d'entre eux. Je puis parler avec connaissance de cause, pour ce qui concerne la province du Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement par rapport au comté que j'ai l'honneur de représenter. Je sais que la nouvelle loi va donner le droit de suffrage à un grand nombre de gens dans cette partie du pays.

J'ai examiné avec beaucoup de soin la liste des électeurs de ce comté que j'ai sous les yeux en ce moment; j'ai vu les noms les uns après les autres, et je connais ceux de presque tous les habitants du comté, et je n'ai pu trouver le nom d'un seul homme qui va être privé de ses droits politiques sous l'opération du présent bill. Je ne puis donc qu'arriver à la conclusion que les honorables messieurs de la droite sont effrayés de ce qu'ils appellent un nouveau comté. Ils voudraient revenir ici quand ils le voudraient, mais ils craignent, si ce bill devient loi, que le nombre des électeurs augmente dans de telles proportions qu'ils seront plus exposés à rester chez eux. Je ne vois pas ce danger. J'ai confiance, en retournant devant mes commettants, que plus le nombre des votants sera fort, plus fort sera le chiffre de ma majorité. Je préfère voir le Dominion régler son propre suffrage, et c'est pour cela que je vais appuyer le projet. Les honorables messieurs de la gauche ont prétendu que bien qu'il soit constitutionnel d'adopter ce projet, il est inopportun de le faire, parce que, comme ils disent, nous devrions retourner devant l'électorat et lui demander une expression d'opinion. Je demanderai aux honorables messieurs de la gauche si le gouvernement de la province de l'Ontario ou celui du Nouveau-Brunswick ont jugé à propos de consulter le peuple avant de présenter un bill de suffrage, pendant les dernières sessions des législatures de ces provinces. Non, ils ne l'ont pas fait. Ils disent que les membres de cette Chambre devraient être élus ici d'après le suffrage provincial. Je ne suis pas de ce sentiment. Je crois que cette Chambre devrait s'occuper de sa propre composition et ne pas laisser aux législatures